Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260413-15260320261-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRELIDY

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 19 heures 15, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2026

Membres du conseil municipal présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés :

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Clément JEZEQUEL

Délibération n° 15_26/03/2026 : participation communale pour l'école Diwan de Guingamp

Article L.442-5-1 du code de l'éducation (Loi du 22 juillet 1983, art.23) - Décret n°86-425 du 12 mars 1986.
Circulaire n°89-273 du 25 août 1989.
L'école Diwan de Guingamp a adressé un courrier à la mairie pour la participation communale pour les enfants domiciliés sur la commune de Brélidy.
Pour l'année scolaire 2025 – 2026, une enfant est scolarisée dans cette école.

A savoir que le coût moyen départemental est de 1 650 euros pour un élève de classe maternelle et de 570 euros pour un élève de classe élémentaire.
Le conseil, après en avoir délibérer, à l'unanimité,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DONNE un avis favorable pour cette participation, de 570 euros.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire – M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Clément JEZEQUEL